



COMMUNE DE PLOUISY
PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 21 septembre 2018

Date d'envoi de la convocation : 15/09/2018

Date de l'affichage de la convocation : 15/09/2018

1- Approbation du procès-verbal du 9 juillet 2018

2- Compte rendu de la délégation au Maire ;

3- Projets de délibérations :

- **2018-045 : Personnel : augmentation du temps de travail de l'adjoint au patrimoine à compter du 1^{er} octobre 2018 - mise à jour du tableau des effectifs**
- **2018-046 : Personnel : ratio promus / promouvables**

4- Intérêt communautaire : débat sur les compétences et les statuts de GP3A

5- Questions orales.

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un septembre à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de M. Rémy GUILLOU, Maire.

Membres présents : M GUILLOU Rémy, Maire, Mme HAMEL Fabienne, Mme LE PESSOT Mireille, M LEFEBVRE Guillaume, Mme DELABBAYE Marie-Annick, M LE BRAS Jean-Claude Adjoints, M BACCON Bruno, Mme BLONDEL-BELKAHLA Catherine conseillers municipaux délégués, M CAILLEBOT Ronan, Mme DREUMONT Solen, M GOUELOU Léopold, Mme ILLIEN Stéphanie, M LE GUEN Xavier, Mme LE ROUX Andrée, M TESSIER Mickaël, Conseillers municipaux.



Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Mme CRENN-LE-DUO Nathalie à Mme BLONDEL-BELKAHLA Catherine
- M L'ANTON Jean-Yves à M CAILLEBOT Ronan
- M MORELLEC Mickael à M GOUELOU Léopold
- M THOMAS Jean-Claude à Mme DREUMONT Solen

Secrétaire de séance : M LE GUEN Xavier

1-Validation du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2018

Rapporteur : Rémy GUILLOU

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 9 juillet 2018.

2-Compte rendu de la délégation du conseil municipal au maire

Rapporteur : Rémy GUILLOU

Par délibération n°67 du 24 juillet 2015, vous avez décidé de me donner délégation, pour la durée du mandat, afin « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 15 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Conformément à l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au conseil municipal de la décision suivante prise dans le cadre de cette délégation :

- Panneaux de signalisation auprès de SELF SIGNAL
 - o Pour Kerloas, Kerderrien Clec'h, rue des écoliers, Kerjagu, Placen Ar Pennec pour 953.22 € HT
 - o Miroir et stop pour 1 041.85 € HT
- Acquisition d'un radar pédagogique pour 2 164.20 € HT auprès de LACROIX.
- Acquisition d'un banc et six jardinières pour 5 012.80 € HT auprès de TRISKALIA.
- Acquisition de deux fauteuils ergonomiques de bureau pour 1 196.50 € HT auprès de R BURO.
- Acquisition de deux tablettes pour la gestion et la facturation de la cantine et de la garderie pour 770.40 € HT et changement de logiciel de facturation avec intégration des données et formation pour 2 038.00 € HT auprès de BERGER LEVRAULT.



3-Projets de délibérations

2018 – 045 Personnel - Augmentation du temps de travail de l'adjoint au patrimoine et mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur Mireille LE PESSOT,

Par délibération n° 2018-041 du 9 juillet 2018, il vous avait été proposé d'augmenter la durée hebdomadaire de service (DHS) de l'adjoint au patrimoine de 28 à 35 heures à compter du 1^{er} septembre 2018 justifié par la création d'un nouveau service pour faciliter l'accès au numérique aux personnes en difficultés.

Tout changement de DHS de plus de 10 % doit être soumis au préalable pour avis au comité technique. Ce dernier se réunissant le 17 septembre 2018, il vous est proposé de retirer la délibération du 9 juillet 2018 et de redélibérer sur le principe à compter cette fois du 1^{er} octobre 2018.

Par avis rendu le 17 septembre 2018, le Comité Technique Départemental s'est prononcé favorablement sur l'augmentation de DHS pour le poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à 35 heures.

Vu l'avis de la commission personnel du 28 juin 2018,

Vu l'avis du comité technique du 17 septembre 2018,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **RETIRE** la délibération n°2018-041 du 9 juillet 2018,
- **APPROUVE** l'augmentation de DHS pour le poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe : passage de 28h à 35h à compter du 1^{er} octobre 2018,
- **APPROUVE** le tableau des effectifs modifié en conséquence comme ci-dessous,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Tableau des effectifs		Délibération du 9 juillet 2018	
Filière	Grade	Cat.	D.H.S.
Administrative	Attaché territorial	A	35h00
Administrative	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	29h15
Administrative	Adjoint Administratif	C	35h00
Administrative	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	28h00
Culturelle	Adjoint du Patrimoine Principal de 1 ^{ère} classe	C	35h00



Tableau des effectifs		Délibération du 9 juillet 2018	
Filière	Grade	Cat.	D.H.S.
Animation	Adjoint d'animation	C	24h00
Médico-Sociale	Agent Territorial Spécialisé Principal de 1ère classe des Ecoles Maternelles	C	35h00
Médico-Sociale	Agent Territorial Spécialisé Principal de 1ère classe des Ecoles Maternelles	C	35h00
Médico-Sociale	Agent Territorial Spécialisé Principal de 2 ^{ème} classe des Ecoles Maternelles	C	35h00
Technique	Agent de maîtrise principal	C	35h00
Technique	Technicien Principal de 1ère classe	B	35h00
Technique	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Territorial	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Territorial	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Territorial	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Territorial	C	32h00
Technique	Adjoint Technique Territorial	C	25h00

2018 – 046 Personnel : ratio promus promouvables*Rapporteur Mireille LE PESSOT,*

La délibération est reportée.



4 – Intérêt communautaire : débat sur les compétences et les statuts de GP3A

5 - Questions orales

Date du prochain conseil municipal : vendredi 19 octobre 2018 à 20H30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le Maire,
Rémy GUILLOU



